



Papeete, le 15 avril 2011

à

Monsieur James SALMON
Ministre de l'équipement et des transports terrestres,
en charge des ports et des aéroports

Objet : Marquises – équipements structurants et transport des personnes et des marchandises.

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre d'une tournée organisée conjointement par No Oe E Te Nunaa et le parti marquisien Te Ao Hou o Te Fenua Enata Katahi du 02 au 10 avril derniers sur l'ensemble de l'archipel des Marquises, nous avons été amenés à constater de véritables aberrations en matière d'aménagements structurants et de transport intra-archipels.

Même si nous reconnaissons que des progrès sont visibles sur certaines îles notamment en matière de réseau routier, la population marquisienne reste victime des conséquences de décisions prises à Tahiti et des actions des autorités publiques et se voit par la même occasion prise au piège.

Il nous semble de notre devoir de responsable politique de vous alerter face à ces situations.

En matière d'équipement, nous souhaitons, en premier lieu, attirer votre attention sur la problématique majeure du **quai de Hakahetau à Ua Pou** réputé dangereux depuis sa mise en service en 2007 alors que la population et la commune avaient fait part de leurs extrêmes réserves.

Ils avaient notamment recommandé la réalisation d'une étude d'impact et d'une étude de courantologie. A l'époque, les anciens ont également évoqué les problématiques de la saisonnalité où selon la période de l'année les courants et la houle sont particulièrement forts. Ils restèrent tous sans écoute.

Malgré les revendications locales, lors de son inauguration, il fut remarqué son inutilité puisque malheureusement les bateaux avaient du mal à accoster.

Ainsi, la barge de l'Aranui préfère beacher plutôt que d'aller à quai. Les escaliers d'origine sont trop hauts (à 2 m du niveau de la mer) et ne permettent donc pas d'accéder aux embarcations ; une échelle métallique a été rajoutée par la suite....

Les fondations du quai ne descendent pas jusqu'au fond (socle solide) mais s'arrêtent au niveau de la mer. Par conséquent, elles laissent un espace vide sous celui-ci, transformant cet outil censé participer au désenclavement en véritable piège tant pour les enfants que pour les adultes.

Le village dénombre deux noyés récupérés par réanimation cardio-pulmonaire. Par ailleurs, la pointe Est du quai crée un tourbillon qui ne permet pas aux petites embarcations de stationner et aux enfants de jouer en toute tranquillité comme autrefois....

Cet aménagement inutilisé car inutilisable aura coûté 110 millions de XPF aux contribuables.

Au-delà du gâchis budgétaire, la perte encore plus grande concerne la destruction des écosystèmes et la dévastation d'un lieu de vie, de baignade pour les enfants et de la population en général.

Enfin sur le plan touristique, la population et le maire délégué rencontrés déclarent que ni les paquebots, ni les voiliers ne jettent désormais l'ancre dans la baie de Hakahetau car elle ne présente plus le même attrait, le paysage ayant été défiguré. C'est un préjudice considérable pour le tourisme de cette si belle vallée où des efforts importants en terme de valorisation culturelle, historique, naturelle et touristique ont été réalisés par la municipalité et ses habitants.

La population en est même arrivée à demander, maintes fois, qu'il soit détruit et/ou reconstruit.

A notre sens, deux options semblent envisageables :

- Soit prévoir des travaux supplémentaires et non des moindres pour sécuriser l'approche des seules petites embarcations et sa fréquentation par la population, régler et limiter son accès ou l'interdire momentanément le temps d'un complément d'étude et de travaux éventuels pour le rendre utilisable. Si le coût d'une telle solution était trop élevé voir supérieur au montant des travaux d'origine, il faudra y renoncer ;
- soit détruire cette structure et réhabiliter la zone.

Dans tous les cas, la problématique est posée et il vous appartient de trouver la meilleure solution avec vos services techniques en concertation avec les élus concernés et la population de Hakahetau.

L'absence de concertation, d'écoute, de prise en considération des recommandations des populations qui connaissent bien leur environnement, nous conduit à de telles absurdités !

Cette situation n'est malheureusement pas unique puisque la **darse de Hanavave à Fatuiva** est envasée et ne permet qu'à de petites embarcations d'y accoster.

Des millions de francs ont été investis à **Hanatetena à Tahuata** pour la réalisation d'un débarcadère non fonctionnel notamment lors des fortes houles au cours desquelles la mer recouvre le quai et le rend inutilisable. La population demande la construction de digues de protections contre ces phénomènes naturels.

Elle réclame depuis des années l'aménagement de la route très dangereuse qui relie Hanatetena à Hapatoni mais en vain ; comble de la provocation : des palettes de ciments et du gravier sont entreposés à Hapatoni depuis 2007 sous le regard de la population dans l'attente du début de travaux de plus en plus hypothétiques. Les sacs de ciment ne sont désormais plus utilisables ; ils sont durs comme du roc. Encore du gaspillage !

Ni l'Aranui, ni le Taporo n'approvisionnent désormais ce village qui semble complètement oublié. Les habitants sont contraints de faire acheminer leurs productions agricoles jusqu'à Hapatoni en ayant recours aux services de propriétaires de 4*4 qui risquent leur vie à chaque trajet. Ce sont les habitants eux-mêmes qui réparent la route avec les moyens du bord ; nous en avons été témoins. Les agriculteurs doivent ainsi s'acquitter du paiement de 500 XPF par sac de coprah et 2 000 XPF par fût de noni transportés avant chaque escale de goélette à Hapatoni !

De manière générale, en matière de réseau routier, nous avons constaté un retard considérable, en matière d'aménagement des routes des îles du Sud notamment sur Hiva Oa où nous avons noté que 2 km de bétonnage ont été réalisés à partir de la petite vallée isolée de **Hanapaaoa**.

Enfin, sur **Nuku Hiva, les bâtiments de Nuku Ataha, l'aérodrome de terre déserte**, se sont nettement dégradés en 2 ans date de notre dernière tournée : trou dans la toiture, ruban de sécurité installés à plusieurs endroits, insuffisance d'alimentation en eau pour le bon fonctionnement des sanitaires publics.

En matière de transport intra-archipel, nous avons constaté une importante détérioration de celui-ci posant de nombreuses difficultés pour les populations amenées à se déplacer pour raison de santé, de scolarité, de manifestations sportives et culturelles,

Du fait de la mise en carénage annuel sur Papeete du navire « Tahiti Nui 7 », ancien Kaoha Nui, les enfants des îles de Fatuiva et Tahuata scolarisés à Atuona ou à Taiohae n'ont pas pu rentrer auprès de leur famille lors des vacances de février dernier et à celles de mars/avril. Le service de l'éducation ne souhaite pas conventionner des navires type bonitier pour des raisons de sécurité et de responsabilité alors que la CPS prend en charge les EVASANS sur ces mêmes bateaux bien qu'ils ne soient ni adaptés et ni aménagés pour de telles prestations.

L'âge très avancé du « Tahiti Nui 7 » nécessite son remplacement par un navire neuf et adapté aux besoins divers et variés des usagers ainsi qu'aux conditions parfois extrêmes de l'archipel.

A signaler également que le navire de la commune de Tahuata qui faisait la navette entre l'île et Hiva Oa est en panne depuis plusieurs mois et semble avoir peu de chance de naviguer de nouveau.

Face à ces situations, à la réduction des escales de l'Aranui qui ne relie plus certaines baies, à l'absence d'hélicoptère, à l'isolement de certaines vallées et plus généralement à l'échelle de la Polynésie, nous pensons que la desserte maritime doit être un service public pouvant faire l'objet d'une délégation de service public afin de garantir le désenclavement des archipels et donc leur développement.

Il reste beaucoup à faire pour assurer le désenclavement des vallées des Marquises et des autres îles. L'absence de schéma d'aménagement du territoire et de schéma directeur du transport inter-insulaire est un obstacle à la cohésion sociale, au développement économique et durable de notre Pays.

Persuadés de l'intérêt que vous portez aux problèmes rencontrés par cette population et vous en remerciant d'avance pour la suite que vous pourrez y donner, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

La Présidente de No Oe E Te Nunaa,



Nicole BOUTEAU

**Le Président de Te Ao Hou
o te Fenua Enata Katahi,**



Marc TARRATS

Copie :

- Monsieur le Président de la Polynésie française
- Monsieur Haut-commissaire de la République en Polynésie française
- Monsieur le Vice-Président en charge du budget, du développement des collectivités, de l'économie numérique, de la communication et des relations avec les institutions de la Polynésie française
- Monsieur le Ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie associative
- Monsieur le Ministre de l'aménagement et du logement en charge des affaires foncières et de l'urbanisme
- Monsieur le ministre de l'Environnement, de l'Énergie et des Mines
- Monsieur le Ministre de l'agriculture et de l'élevage, en charge des biotechnologies
- Monsieur le Ministre du développement des archipels et des transports intersulaires en charge de la régénération de la cocoteraie
- Les maires et maires délégués des Marquises
- Monsieur Joseph Kaiha, président de la communauté de communes des Marquises
- Madame Joëlle Frébault, représentante à l'APF
- Monsieur Benoît Kautai, représentant à l'APF
- Monsieur René Kohumoetini, représentant à l'APF
- Madame l'Administratrice d'Etat des îles Marquises
- Monsieur l'Administrateur territorial des Iles Marquises